

Grandeur et décadence de la diplomatie Turque

Essai d'analyse des relations de la Turquie avec l'Europe et les Etats-Unis dans la période 1923-2003

Jean Catsiapis*

ABSTRACT

In his study on Turkish diplomacy from 1923 to 2003, Jean Catsiapis tends to show how Ankara experienced successes as well as setbacks in two areas: the Cypriot question and the Iraqi problem. The author emphasizes that it was impossible for Turkey to carry out multidimensional diplomacy, oriented primarily towards the Turkish-speaking countries of Central Asia and Islamic states which are members of the Islamic Conference Organisation. Turkish diplomacy has remained focussed on one goal only: EU membership.

RÉSUMÉ

Dans son étude, qui porte sur la diplomatie turque dans la période 1923-2003 l'auteur tend à démontrer qu'Ankara a connu des succès mais aussi des revers, qui touchent, les uns comme les autres principalement à deux dossiers : la question chypriote et le problème irakien. Il insiste également sur l'impossibilité pour la Turquie de pratiquer une diplomatie multidimensionnelle, tournée notamment sur les pays turcophones d'Asie centrale et les Etats musulmans, membres de l'Organisation de la Conférence islamique. La diplomatie turque est orientée dans une seule direction : celle de l'Europe.

« La Turquie est l'homme malade de l'Europe ». Cette fameuse formule d'Alexandre Gortchakov, ambassadeur du tsar Alexandre II lors du traité de San Stéfano, qui met fin, le 3 mars 1878, à la guerre russo-turque est toujours d'actualité. Ce pays, gouverné depuis la fin 2002 par un gouvernement islamiste¹ lui même soumis à la surveillance étroite d'une armée, toujours prête à intervenir dans la vie politique est embourbé dans des difficultés intérieures et extérieures, dont il ne pense sortir que par une adhésion – aujourd'hui très hypothétique – à l'Union européenne. A vrai dire l'empire ottoman, considéré depuis longtemps comme fort mal en point, ainsi qu'en témoigne un Almanach de 1687, qui représente le Grand Turc avec tous les

* Université de Paris X

médecins de l'Europe à son chevet³, a mis plus de deux siècles pour s'éteindre. C'est en effet après la première guerre mondiale, que cet empire disparaît avec la proclamation de la République turque le 29 octobre 1923.

La Turquie pendant quatre vingts ans a développé une politique étrangère fondée sur un nationalisme intransigeant pour effacer l'humiliation subie par cet empire dépecé par le traité de Sèvres du 10 août 1920(voir *Annexe 1 la chronologie de la politique extérieure de la Turquie*). C'est le traité de Lausanne du 24 juillet 1923, qui consacre après la guerre menée par Mustafa Kemal (Atatürk) le sursaut des Turcs, vainqueurs des Grecs mais aussi des Français et des Anglais. Tout en pratiquant une politique de bon voisinage qui va déboucher sur le Pacte d'Entente Balkanique du 9 février 1934 la Turquie va s'efforcer d'agrandir son territoire par la pression diplomatique ou la force en récupérant des pays ou des régions, qui appartenaient autrefois à l'Empire ottoman. En 1939 elle obtient ainsi le Sandjak d'Alexandrette, arraché à la Syrie grâce à la complaisance française puis en 1974 le nord de Chypre à la suite d'une expédition militaire qu'elle occupe et colonise en violation des règles internationales. D'autre part la volonté d'expansionnisme de la Turquie (voir *Annexe 2 les prétentions turques sur Chypre, la Thrace grecque et la mer Egée*) s'exprime, depuis le milieu des années soixante dix, par la violation permanente de la souveraineté de la Grèce en mer Egée tant par des incursions militaires sur des îlots grecs que par des violations quotidiennes de son aviation de chasse de l'espace aérien hellénique au dessus de cette mer. En outre, depuis 1991 le gouvernement d'Ankara sous couvert de la lutte contre le PKK (parti des travailleurs du Kurdistan) effectue des incursions au nord de l'Irak, sans tenir compte des protestations de la communauté internationale.

Cette politique étrangère offensive, qui s'accompagne en permanence de mesures de contrainte à l'égard des minorités chrétiennes et kurdes de Turquie, explique la mise au ban des nations de ce pays, souvent la cible des résolutions du Parlement européen, du Conseil de l'Europe, de l'ONU et des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. C'est pourquoi la volonté affichée par Ankara de faire partie de l'UE se heurte au scepticisme de la Commission de Bruxelles, et à la méfiance, pour ne pas dire à l'hostilité de la majorité des peuples composant les Etats membres de cette union.

Ouverte sur l'occident par Atatürk, son fondateur, tiraillée par un attachement à l'Islam, malgré des institutions dominées par le principe de

laïcité et entravée par la tutelle de l'armée sur ses autorités politiques, la République turque par son impossibilité de rompre avec un passé pesant, qui la met en marge des Etats pleinement démocratiques, constitue un partenaire encombrant pour les Etats européens, et un allié incommode pour les Etats-Unis.

On exposera l'évolution des relations de la Turquie d'abord avec l'Europe puis avec les Etats-Unis .

1. Les relations entre la Turquie et l'Europe : de la confrontation à la coopération

Les relations de la Turquie avec l'Europe, principalement avec la Grande Bretagne et la France, ont connu deux phases dans la période 1923-2003 : l'entre deux-guerres se caractérise par des rapports de confrontation auxquels succéderont à partir de 1939 des liens de coopération.

A. 1923- 1939 : les relations de confrontation

L'Empire ottoman, allié de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie au cours de la 1^{re} guerre mondiale, s'est trouvé dans le camp opposé aux grandes puissances européennes, la France et la Grande Bretagne, qui décident de le démanteler en lui imposant l'humiliant traité de Sèvres du 10 août 1920. La Turquie se trouve ainsi dépecée : elle perd sa partie européenne et d'importantes zones d'Anatolie où doivent être constitués des Etats kurde et arménien. Les détroits (Bosphore, Marmara et Dardanelles), seul passage maritime entre la mer Noire et la Méditerranée sont placés sous le contrôle d'une commission, composée de délégués des Etats vainqueurs de la guerre. Atatürk se lance alors dans une guerre d'indépendance de la Turquie, ponctuée par une série de victoires notamment contre les Grecs. Ceux-ci trouveront refuge en Grèce afin d'échapper à un massacre certain.

Par le traité de Lausanne du 24 juillet 1923, qui révisé le traité de Sèvres, Atatürk obtient la revanche des Turcs tant contre les Grecs que contre les Français et les Anglais. La Turquie récupère ainsi l'est de la Thrace et certaines îles de la mer Egée. Les Dardanelles furent démilitarisées, la liberté de passage et de navigation dans les Détroits, en tout temps étant consacré

par une convention spéciale. Le régime des Capitulations, c'est à dire des privilèges et immunités accordés aux ressortissants chrétiens des nations européennes et des Etats-Unis vivant en Turquie a été aboli³. Enfin le traité de Lausanne a prévu des échanges obligatoires de population : un million trois cent mille Grecs doivent quitter la Turquie et quatre cent mille Turcs vivant en Grèce sont obligés de partir de ce pays.

On examinera d'abord les relations de ce pays avec la Grande Bretagne puis avec la France.

Les relations turco-anglaises

La longue histoire des relations anglo-turques remonte à 1580 lorsque l'Empire Ottoman et l'Angleterre échangèrent les premières lettres diplomatiques afin de promouvoir le commerce entre les deux pays. Après plusieurs siècles marqués par des rapports conflictuels en particulier à l'occasion de la lutte des Grecs pour leur indépendance, qui commence en 1821, et aussi d'alliance lors de la guerre de Crimée de 1854, Londres et Constantinople se trouvent en 1914 dans deux camps opposés. A l'issue de la première guerre mondiale la politique pro-grecque du Premier ministre britannique Lloyd George se heurta à la résistance d'Atatürk. Pendant la conférence de Lausanne Lord Curzon, le représentant de la Grande Bretagne s'efforça de limiter les prétentions turques et de sauvegarder les intérêts vitaux de son pays⁴. C'est ainsi qu'il parvint à éviter que le Patriarcat ne soit éloigné de Constantinople, celui-ci étant désormais privé de ses pouvoirs politiques et administratifs et à faire reconnaître l'annexion de Chypre décidée unilatéralement par Londres le 5 novembre 1914.

Les relations turco-britanniques dans l'entre deux guerres vont être dominées par la question de Mossoul. Dès 1911 les Anglais fondent la Turkish Petroleum Company pour l'exploitation des gisements de pétrole dans cette région relevant de l'Empire ottoman. En 1917 ils prennent Bagdad aux Turcs et s'emparent de Mossoul en 1918. La SDN en 1920 confie à la Grande Bretagne un mandat sur la Mésopotamie⁵. La Turquie et l'Irak vont alors se disputer l'attribution de Mossoul. L'Angleterre obtient en 1925 de la SDN l'inclusion du vilayet de Mossoul (Kurdistan) à l'Irak au détriment de la Turquie. Ankara par le traité du 5 mars 1926 conclu avec Londres accepte de renoncer à ses prétentions sur ce *vilayet*.

Le 15 octobre 1927 un jaillissement d'un phénoménal puits de pétrole près de Kirkourk permet aux Anglais de bénéficier au maximum de leur mandat sur l'Irak, qui prendra fin avec l'indépendance formelle de ce pays en 1932.

Dans les années trente l'ambassadeur de Grande Bretagne en Turquie, Sir George Clerk, intensifia ses efforts pour améliorer les relations anglo-turques. Atatürk en 1936 fut très impressionné par la visite officieuse dans son pays du roi Edward VIII. De fait la montée en puissance de l'Italie fasciste et de l'Allemagne nazie pousse les Anglais - et aussi les Français - à s'assurer de l'appui ou au moins de la neutralité des Turcs dans le conflit mondial, qui s'annonce.

les relations turco - françaises

Les relations turco-françaises ont commencé en 1536 avec la signature des Capitulations par le Sultan II dit le Magnifique avec François 1^{er}, qui devaient déboucher sur une alliance entre les deux souverains. Ces relations des Turcs avec les Français ont évolué de la même manière que les rapports turco-anglais, c'est à dire en passant par des phases de rapprochement et de confrontation. Après la première guerre mondiale l'accord du 20 octobre 1921 que le Français Henry Franklin-Bouillon conclut avec les Turcs marque l'abandon par la France des droits qu'elle avait obtenus sur la Turquie au traité de Sèvres⁶.

La France va être harcelée dans l'entre deux guerres par la Turquie qui lui réclame la cession du sandjak d'Alexandrette⁷, partie intégrante de la Syrie sur laquelle Paris exerçait un mandat au nom de la SDN. Ce territoire d'environ 4 700 km² et peuplé d'un peu plus de deux cent mille habitants dont un tiers de Turcs était revendiqué par Ankara. La France désireuse d'une part d'assurer une place de choix en Turquie pour ses entreprises et d'autre part de trouver chez ce pays un appui pour sa politique extérieure va être amenée à accepter ce que lui demande Ankara. Le 23 juin 1939, la France contre la volonté des Syriens cède Alexandrette à la Turquie. La Syrie refuse, encore aujourd'hui, de reconnaître cette cession et tient toujours rigueur à Paris d'avoir arbitrairement disposé contre son gré de ce territoire. Ce pays s'oppose depuis des dizaines d'années à ce que la France puisse jouer un rôle au Proche-Orient et en particulier au Liban. C'est ainsi que

l'assassinat à Beyrouth, le 4 septembre 1981, de l'ambassadeur de France, Louis Delamare pendant la guerre, qui sévissait alors au Liban, a été attribué par la presse française et étrangère à des éléments syriens ou contrôlés par l'armée syrienne⁸.

La restitution de territoires à la Turquie par le traité de Lausanne et du Sandjak d'Alexandrette en 1939 revêt une importance symbolique aux yeux des Turcs puisqu'il s'agit d'un début de reconquête de territoires autrefois dépendant de l'Empire ottoman. Le renouveau de la Turquie va aussi se manifester avec la Convention de Montreux du 20 juillet 1936, qui autorise ce pays à remilitariser les Détroits. Ce traité supprime la commission internationale des Détroits dont les compétences sont transférées au gouvernement turc. Ainsi à la veille de la seconde guerre mondiale la Turquie est devenue une puissance respectée et dont l'alliance est recherchée.

B. 1939- 2003 : les relations de coopération

Le Pacte d'assistance mutuelle du 19 octobre 1939 de la Turquie avec la Grande Bretagne et la France marque un tournant dans les relations d'Ankara avec l'Europe. Celles-ci vont désormais être celles d'alliés et non plus de pays rivaux. Toutefois la Turquie va refuser de s'engager aux côtés des Anglais et des Français contre l'Allemagne nazie, pays avec lequel elle va même conclure, le 18 juin 1941, un traité de non agression pour une durée de 10 ans. Ce n'est que le 2 août 1944 qu'Ankara va rompre ses relations politiques et commerciales avec Berlin. Finalement le 23 février 1945 la Turquie déclare la guerre à l'Allemagne et au Japon.

La Turquie après la Seconde Guerre mondiale trouvera à Londres une oreille attentive pour la protection de ses intérêts à Chypre et à Paris un appui dans ses efforts de rapprochement avec l'Europe communautaire.

Chypre, la Turquie et la Grande Bretagne

C'est en raison des initiatives de Staline concernant le Statut des Détroits que la Turquie décide de demander l'appui des Anglais, à l'égard desquels ce pays avait entretenu une méfiance certaine durant les années de guerre. Le maître du Kremlin, par une note diplomatique envoyée aux Turcs le 25 juin

1945, demandait en effet que soit révisée en faveur de l'URSS la convention de Montreux afin que les Russes puissent contrôler conjointement avec ceux-ci le Bosphore et les Dardanelles. Le 4 juin 1946, Ernest Bevin, le Secrétaire d'Etat au Foreign Office affirma que la Turquie était un pays indépendant et qu'il était hors de question que la Russie soviétique porte atteinte à cette indépendance⁹. Une fois tenue en échec cette prétention de Staline, la politique de coopération entre Londres et Ankara va se poursuivre lorsqu'éclate au début des années cinquante la question chypriote. Alors que les Chypriotes turcs s'étaient tenus à l'écart de la guerre d'indépendance menée par les Chypriotes grecs, les Anglais appliquant une nouvelle fois leur politique « diviser pour régner » s'efforcèrent de susciter des tensions entre les deux communautés de l'île : les Chypriotes turcs répondirent à la lutte armée des Chypriotes grecs par des violences et la Turquie se trouva ainsi impliquée dans la question chypriote. Ce pays exigea des Britanniques la partition de Chypre, face aux aspirations des Chypriotes grecs à « l'Enosis », c'est à dire à l'Union de cette île avec la Grèce. Londres agitant cette menace de partage de l'île put ainsi obtenir des Chypriotes grecs en 1959¹⁰ qu'ils acceptent comme solution de la question chypriote, la formation d'une République indépendante au sein du Commonwealth avec un Chypriote grec pour président – ce fut Mgr Makarios – et un Chypriote turc pour vice-président, poste qui sera occupé par le Dr Fazil Küçük. La paralysie des institutions de Chypre, dans les années, qui ont suivi l'indépendance de ce pays, a été provoquée tant par les incohérences d'une Constitution permettant à la minorité turque d'user d'un droit de veto pour toute décision importante que par la volonté d'Ankara de poursuivre inexorablement et par tous moyens son but de la partition de l'île. De fait le bombardement de Chypre par l'armée turque en août 1964 eut pour conséquence un premier regroupement des Chypriotes turcs, dispersés jusqu'à cette date sur l'ensemble du territoire chypriote. Grâce à l'étrange tolérance des Britanniques, la Turquie, prenant prétexte en juillet 1974 du coup d'Etat fomenté par les colonels grecs contre Mgr Makarios, envahit le nord de Chypre d'où elle fait fuir les Chypriotes grecs qui y habitaient et où elle parvient à y rassembler toute la communauté turque de l'île : d'une part les soldats britanniques stationnés à Chypre ne s'opposèrent pas à l'invasion du territoire chypriote par l'armée turque, alors que la Grande Bretagne était une des puissances garantes de l'indépendance de Chypre, et d'autre part, Londres contre la volonté du gouvernement chypriote, facilita dans les mois qui ont suivi l'intervention militaire de la Turquie, le regroupement des

Chypriotes turcs en zone d'occupation turque en les faisant transiter dans ses bases souveraines d'Akrotiri et de Dekhelia. L'ambassadeur de France à Chypre Alain Chaillous note ainsi dans une dépêche du 18 janvier 1975¹¹ : « La décision britannique de laisser partir vers la Turquie les Chypriotes turcs réfugiés dans les bases anglaises a été un coup de massue pour l'opinion publique grecque ». La Grande Bretagne a donc contribué à la partition de fait de Chypre en ne s'opposant pas à la création au nord de l'île d'une entité composée entièrement de Chypriotes turcs et de Turcs et épurée de ses habitants Chypriotes grecs.

Au cours des trois décennies, qui ont suivi l'intervention militaire turque à Chypre, la Grande Bretagne soucieuse de la préservation de ses intérêts a en apparence tenu la balance égale entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs. Toutefois sa passivité durant cette période a permis à la Turquie de consolider les faits accomplis à Chypre. Début 2004, Londres qui souhaitait en finir avec la question chypriote, a même cru devoir faire savoir au gouvernement chypriote qu'il ne représenterait plus que le sud de l'île dans l'hypothèse où les Chypriotes grecs se décidaient à répondre négativement au référendum, que prévoit le plan Annan dont l'objet est la réunification de Chypre¹².

La CEE, la Turquie et la France

Les relations turco-françaises ont connu un véritable essor après la seconde guerre mondiale avec le retour au pouvoir, en 1958, du général de Gaulle. En effet la France, ainsi que le souligne Ismaïl Soysal¹³, veut, peu après la création du Marché commun ériger les Etats méridionaux comme la Turquie et la Grèce en contrepois aux pays nordiques afin d'assurer l'équilibre au sein de cette organisation. Cependant, le développement des relations turco-françaises va être gelé au cours de la seconde partie du vingtième siècle durant le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, dont le début coïncide avec l'intervention militaire turque à Chypre de 1974 et à différentes reprises par la suite en raison de la position de la France sur la question de la reconnaissance du génocide arménien.

Le voyage que le Premier ministre Georges Pompidou effectue en Turquie du 14 au 21 juillet 1963 constitue l'appui que la France entend donner à l'accord d'association que le gouvernement de ce pays venait de conclure

avec la Communauté économique européenne et qui sera signé, quelques semaines plus tard, le 12 septembre à Ankara, en présence de Maurice Couve de Murville, le ministre français des affaires étrangères. Il est souligné dans le communiqué franco-turc du 17 juillet, publié au cours de cette visite, que cet accord « permettra à la Turquie de commencer à tenir la place qui lui revient dans la construction européenne »¹⁴.

C'est encore la France, qui au cours du premier semestre 1995, lorsqu'elle préside alors le Conseil européen, va aider les dirigeants turcs à conclure un traité d'union douanière avec l'Union européenne, alors que la Grèce par son veto entrave depuis 1974 tout progrès dans la marche d'Ankara sur la route de son intégration dans la famille des Etats européens. Alain Juppé, le ministre français des affaires étrangères obtient d'Athènes son approbation à la conclusion de ce traité, le 6 mars, en contrepartie de la décision de commencer les négociations sur l'adhésion de Chypre dans les six mois qui suivront la Conférence intergouvernementale convoquée en 1966 pour réformer les institutions européennes.

Cette contribution française au rapprochement d'Ankara avec l'Europe souligne toutefois les faiblesses de la diplomatie de la Turquie, qui après avoir déposé une candidature d'adhésion aux Communautés européennes, le 14 avril 1987, se trouve encore au stade de l'application de son accord d'association alors que Chypre, dont la candidature date du 4 juillet 1990, se trouvera engagée sur le chemin de l'intégration européenne, dès le 31 mars 1998, date d'ouverture des négociations de ce pays avec la Commission de Bruxelles en vue de son adhésion. Au demeurant ces négociations interviennent malgré les réserves de Paris sur le fait que la délégation du gouvernement de Chypre, qui y participe, ne soit composée que de Chypriotes grecs.

L'aide de la France à la Turquie sur le plan européen n'a pas empêché Ankara d'être à l'origine d'une détérioration des relations franco-turques dans la période 1973-2001, chaque fois que Paris a pris l'initiative de s'avancer sur la voie de la reconnaissance du génocide arménien de 1915. C'est d'abord l'inauguration en février 1973 à Marseille, ville où vit une communauté arménienne de 80 000 personnes, d'un monument évoquant « le massacre des Arméniens », qui provoque le rappel à Ankara pour consultation de l'ambassadeur de Turquie en France, Hasan İçik¹⁵. Puis sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, qui prend fait et cause pour la

Grèce et la République de Chypre à la suite de l'invasion par l'armée turque en 1974 de ce pays, quatre diplomates de l'Ambassade de Turquie sont assassinés par l'ASALA, organisation clandestine arménienne : l'ambassadeur Ismaïl Erez le 25 octobre 1975, le conseiller de presse Yılmaz Colpan, le 22 décembre 1979, et deux autres diplomates, le 4 mars 1981. Sous la présidence de François Mitterrand on observe, un début de retrouvailles franco-turques avec la mission confiée en juillet 1984 à l'ancien ambassadeur Etienne Manac'h, d'examiner les moyens de réchauffer les relations entre Paris et Ankara. Celui-ci critique ouvertement les propos de plusieurs ministres français sur le génocide des Arméniens en précisant que le chef de l'Etat « était opposé à la répétition de telles erreurs »¹⁶. De fait la visite du président Mitterrand en Turquie en avril 1992, qui répond à celle du Premier ministre turc Turgut Ozal, effectuée en France en novembre 1988 illustrent le dégel des rapports entre Paris et Ankara. Mais sous la présidence de Jacques Chirac, pourtant ami de longue date de la Turquie, on observe à nouveau une grave détérioration des relations turco-françaises, en raison de la reconnaissance par le Parlement français du génocide arménien avec la loi, que vote définitivement l'Assemblée nationale le 18 janvier 2001. Ankara décide alors d'appliquer une politique de représailles contre la France : annulation de plusieurs contrats d'armement, exclusion de deux firmes françaises d'un appel d'offres public pour l'exportation de 315 000 tonnes de blé, décision de débaptiser des rues d'Ankara portant les noms de Paris, de Gaulle, et Strasbourg¹⁷. D'autre part selon les services secrets français l'arrivée sur les côtes du Var d'un bateau avec 910 réfugiés kurdes, en février 2001, n'a pu avoir lieu qu'avec la complicité des autorités turques désireuses d'envoyer à Paris « un signal fort » à la suite de la promulgation de la loi sur la reconnaissance du génocide arménien¹⁸.

Toutefois le gouvernement turc dut se résigner à rechercher rapidement le soutien de Paris pour appuyer sa candidature d'adhésion à l'Union européenne.

Déjà favorable à cette candidature, dont le Conseil européen d'Helsinki des 10 et 11 décembre 1999 accepte le principe, le président Chirac se fait à nouveau le champion de l'intégration de la Turquie dans la famille des Etats européens lors du Conseil européen de Copenhague des 12 et 13 décembre 2002. Ce sommet européen décide qu'en décembre 2004 les progrès accomplis par la Turquie sur la voie des réformes seront évalués par l'Union

européenne afin de décider s'il convient d'ouvrir les négociations d'adhésion de ce pays.

À vrai dire ces décisions de l'Europe des Quinze, qui ouvrent à la Turquie la perspective d'intégrer l'Union européenne ont été prises sous la pression des Etats Unis, désireux d'affaiblir cette organisation par un pays, qui constitue leur cheval de Troie¹⁹. Alors que pendant des décennies les Turcs affirmaient que l'Europe devait les accueillir tels qu'ils étaient, faute de quoi ils pourraient se passer d'elle, le fait est que ceux-ci, après l'échec cinglant de leur ouverture sur l'Asie centrale, appuyée sur les anciennes républiques turcophones de l'URSS, se sont trouvés contraints de commencer à démocratiser leurs structures politiques pour donner crédit à leur option européenne, désormais l'axe prioritaire de leur diplomatie.

2. Les relations entre la Turquie et Etats Unis : de la subordination à l'insoumission

Les Etats Unis et les Turcs entretiennent des relations depuis plus de 200 ans. Les premiers contacts des Américains avec l'Empire ottoman ont eu lieu lors de la première visite à Constantinople du 11 novembre au 13 décembre 1800 d'un navire de guerre des Etats Unis, le « George Washington » commandé par le Capitaine William Bainbridge. Dans la période 1923-2003 les relations turco-américaines passèrent par une première phase de subordination, les Turcs se soumettant docilement aux injonctions des Américains puis à compter de 1975 par une seconde phase d'insoumission, Ankara n'hésitant pas à s'opposer à la politique étrangère développée par Washington (voir *Annexe 4 la politique étrangère de la Turquie : de la fidélité à l'Alliance Atlantique à l'indépendance à l'égard des Etats Unis*).

A. 1923-1975 : les relations de subordination

Le président des Etats Unis, Thomas Woodrow Wilson, dans son discours retentissant du 8 janvier 1918 énonce un programme en quatorze points pour mettre fin à la guerre. Le 12^{ème} point prévoyait le développement autonome des peuples non turcs de l'Empire ottoman et le libre passage dans les Détroits.

Si les Etats Unis, qui refuseront de ratifier les traités de paix, se tiendront à l'écart des suites de la 1^{ère} guerre mondiale, et ne mettront pas eux-mêmes en œuvre la politique annoncée par Wilson à l'égard des Turcs, force est de constater la volonté de Washington de limiter la puissance de ceux-ci. C'est lentement et de façon progressive que les Etats Unis et la Turquie vont nouer leurs rapports. Sur le plan diplomatique les relations turco-américaines, interrompues par Constantinople, le 20 avril 1917, ne reprendront que le 17 février 1927²⁰. La première convention turco-américaine de commerce et de navigation est signée le 1^{er} octobre 1929 ; une autre convention entre les deux pays en matière de commerce est conclue le 1^{er} avril 1939.

C'est seulement après la Seconde Guerre mondiale que les Etats Unis vont imposer leur autorité sur la Turquie. Les gouvernements de ce pays marqués par un anti-communisme certain, vont, au demeurant, accepter facilement l'influence de Washington sur leur politique étrangère. C'est avec la doctrine Truman, formulée le 12 mars 1947, qui s'est traduite par une aide de 100 millions de dollars pour la Turquie que va s'exprimer la subordination de ce pays envers les Américains.

Ankara figure ainsi parmi les 16 pays - dont la Grèce- qui ont envoyé aux côtés des Américains un contingent pour participer à la guerre de Corée ²¹. L'adhésion de la Turquie à l'OTAN, le 18 février 1952, constitue aussi l'engagement de ce pays dans le camp occidental, d'autant plus précieux qu'il possédait une frontière commune avec l'URSS. C'est sans doute en raison de l'importance de la Turquie dans son système de sécurité, que Washington a accepté au total, sans grande protestation, les interventions des militaires turcs, le 27 mai 1960 et le 12 mars 1971 dans la vie politique interne de ce pays afin d'y préserver les principes du kémalisme. Soumise aux volontés des Etats-Unis, Ankara dut se résigner à exécuter l'injonction du président Johnson, du 5 juin 1964, lui interdisant d'envahir la République de Chypre, ainsi que le souhaitait l'armée turque en raison d'une grave tension opposant alors Chypriotes grecs et Chypriotes turcs. Dans sa lettre au Premier ministre Inonu le président Johnson écrit :

« Si la Turquie compte employer dans d'autres buts que ceux qui ont été prévus les armes fournies par les Etats-Unis, elle est tenue au préalable d'en solliciter l'autorisation. Votre gouvernement a fait savoir à plusieurs reprises aux Etats-Unis d'Amérique qu'il avait bien saisi la portée de cette condition »²². Pour les Turcs, cette lettre, ainsi que le souligne Didier Billion, a constitué

un véritable traumatisme²³. Ainsi avec la crise chypriote de 1964 a été faite la démonstration qu'un allié des Etats-Unis ne peut utiliser l'armement américain dont il dispose sans l'autorisation expresse de Washington.

Ce diktat des Etats Unis va entraîner le gouvernement turc à demander la révision d'environ cinquante-cinq accords conclus entre 1954 et 1964 pour régir les rapports entre les deux pays et les deux armées : un traité turco-américain de coopération militaire est signé le 3 juillet 1969, définissant un nouveau statut pour les bases américaines en Turquie²⁴. D'autre part un fort anti-américanisme se développe dans la population turque : des étudiants de l'université technique d'Ankara incendient en janvier 1969 la voiture de l'ambassadeur des Etats unis²⁵, et en mars 1971 ce sont quatre militaires américains, qui sont enlevés par des étudiants gauchistes²⁶.

Peu avant d'intervenir militairement à Chypre au cours de l'été 1974, qui va causer, comme on va le dire ci-après, un net infléchissement des relations turco-américaines, la Turquie décide d'autoriser à nouveau la culture du pavot, provoquant un très vif mécontentement à Washington²⁷.

Au total va se tisser un climat de méfiance entre Turcs et Américains, qui va déboucher sur une cassure grave entre les deux pays.

B. 1975 –2003 : les relations d'insoumission

Deux dossiers principaux illustrent l'autonomisation de la diplomatie turque vis à vis des Etats-Unis à compter des années soixante dix : le problème chypriote et la question irakienne.

Prenant prétexte du coup d'Etat fomenté par les colonels grecs contre le président Makarios, l'armée turque intervient à Chypre à deux reprises en juillet puis en août 1974. Les Etats Unis, ne sont pas en mesure de prévenir cette intervention, comme ils l'avaient fait dix ans plus tard. De fait la Maison Blanche est au cours de l'été 1974 plongée dans la tourmente de l'affaire du Watergate, qui va se conclure par la démission, le 9 août, de Richard Nixon.

C'est Henry Kissinger, très hostile au chef de l'Etat chypriote, qui dirige alors la diplomatie américaine, et tolère l'invasion de Chypre par une armée

turque de 30 000 hommes. Rapidement Washington va alors comprendre les dégâts considérables que provoque cette invasion. L'antiaméricanisme se développe aussi bien à Chypre qu' en Grèce. A Chypre l'ambassadeur des Etats Unis, R. Davies, est assassiné, le 19 août, alors que trente sept pour cent du territoire de ce pays est occupé, ce qui entraîne l'exode de près de deux cent mille Chypriotes grecs se réfugiant au sud de l'île pour échapper aux bombardements au napalm de l'aviation turque. A Athènes le nouveau gouvernement formé par Constantin Caramanlis, à la suite de la chute de la dictature militaire, décide, le 14 août, le retrait de la Grèce de l'OTAN pour protester de l'usage par la Turquie de matériel que lui avait procuré cette organisation.

Les Etats-Unis, désireux d'apaiser la colère des Grecs vont décider de suspendre leur aide militaire au gouvernement d'Ankara. Dès le 19 septembre 1974, le Sénat américain par 64 voix contre 27 approuve une résolution déclarant illégale l'aide militaire à la Turquie depuis le 20 juillet, date de l'intervention turque à Chypre. Finalement, le Congrès des Etats Unis décide, le 5 février 1975, la suspension de cette aide malgré les mises en garde du président Ford et de Kissinger. La Turquie riposte en faisant savoir, le 17 juin 1975 qu'elle prendrait des mesures contre les 24 bases américaines situées sur son territoire faute d'une levée de l'embargo qui la frappe²⁸. Mettant sa menace à exécution, Ankara suspend, le 26 juillet, le traité turco-américain de coopération militaire de 1969. Le Congrès américain décide alors deux mois plus tard de lever partiellement l'embargo sur les armes destinées à la Turquie, en autorisant la livraison à ce pays, jusqu'à 185 millions d'armes diverses, dont vingt quatre chasseurs Phantom²⁹. L'élection en novembre 1975 de Jimmy Carter, ami de Chypre, à la présidence des Etats Unis, va dans un premier temps contribuer à maintenir cet embargo. Mais la Maison Blanche, se rendant compte que la Turquie, cherchant à diversifier ses sources d'approvisionnement en armes, échappe à son influence, décide de lever complètement l'interdiction de livraison d'armes à ce pays : le Sénat le 27 juillet 1978, puis la Chambre des Représentants le 1^{er} août suivant, autorisent le président Carter à lever l'embargo sur les armes américaines à Ankara moyennant l'assurance que celui-ci certifie par écrit que la Turquie « agit de bonne foi pour trouver une solution juste au problème de Chypre »³⁰. La décision des Etats-Unis de mettre fin à son embargo, effective au 26 septembre 1978, sera suivie de la conclusion d'un accord de coopération économique et de défense, signé à Ankara le 29 mars 1980³¹.

Les retrouvailles turco-américaines ne seront pas perturbées par le coup d'Etat militaire qui se produit à Ankara le 12 septembre 1980. Le porte parole du département d'Etat, qui ne fait pas la moindre critique à l'égard des putschistes croit même devoir comprendre le coup de force en notant que « les militaires ont déclaré vouloir restaurer un gouvernement démocratique qui fonctionne » dans un pays « assailli par un terrorisme politique croissant et de sérieuses difficultés économiques³² ». C'est d'une part la position stratégique de première importance de la Turquie et d'autre part les poussées islamistes, qui alors commençaient à se manifester dans ce pays, qui ont poussé Washington à manifester sa compréhension à l'égard de la présence d'un pouvoir militaire à Ankara.

La question irakienne va être une seconde source majeure de discordance entre la Turquie et les Etats-Unis, Ankara refusant d'obéir aveuglément aux décisions prises par Washington à l'encontre du régime de Saddam Hussein.

Début 1991, lors de la première crise irakienne provoquée par l'invasion du Koweït par l'armée du dictateur de Bagdad, la Turquie a joué le rôle du parfait allié des Etats Unis : son Parlement autorise, le 17 janvier, l'utilisation des bases aériennes turques par les forces armées américaines³³. Cette attitude a provoqué la fureur du gouvernement irakien, qui, par son ministre des affaires étrangères, Tarek Aziz, dénonce le 23 janvier en ces termes le soutien d'Ankara à Washington : « La Turquie a commis un acte d'agression contre l'Irak en autorisant les avions américains à utiliser la base d'Incirlik. Le gouvernement turc est entièrement responsable de cette agression³⁴.

A vrai dire la position turque favorable à la guerre contre l'Irak allait à l'encontre des intérêts d'Ankara, qui trouvait en Bagdad un partenaire précieux pour lutter contre le PKK, dont des camps se trouvaient en territoire irakien. Un traité du 14 octobre 1984 prévoyait en effet un droit de poursuite en territoire irakien pour l'armée turque sur une profondeur de 5 kilomètres et pour une durée de trois jours. Le bombardement par l'armée turque en mars 1987 d'objectifs kurdes au delà de la frontière avec l'Irak avec la connivence de Saddam Hussein au demeurant a été dénoncé par l'Iran, accusant Ankara d'aider Bagdad en « cassant du Kurde »³⁵.

C'est en 2003 alors que les Etats Unis décident de renverser le régime de Saddam Hussein que la Turquie adopte une position hostile à l'intervention projetée par le président Bush. Les Américains, qui avaient conçu de former

un front au nord de l'Irak grâce au passage de leurs troupes par le territoire turc, vont se heurter au refus d'Ankara : le Parlement turc, le 1^{er} mars 2003, refuse d'autoriser le déploiement de troupes américaines sur le territoire national alors même que Washington promettait une aide de 26 milliards en échange de ce déploiement. Cette insubordination de la Turquie s'explique en raison de l'hostilité de l'opinion publique turque à la guerre contre l'Irak et aussi parce qu'Ankara redoute d'avoir à souffrir sur le plan économique de ce conflit, ayant déjà subi de fortes pertes financières après 1991 du fait de l'embargo économique alors appliqué à l'Irak.

A l'évidence les Turcs ont sous-estimé la détermination américaine d'en finir avec Saddam Hussein, en pensant que les Etats Unis ne pouvaient se passer d'eux et que ceux-ci seraient contraints d'en passer par leurs conditions pour atteindre leur objectif. Se rendant compte de leur erreur les autorités turques ont fait voter par leur Parlement, le 7 octobre 2003, l'envoi de troupes en Irak pour une période d'un an. Cette décision a été rapportée quelques jours plus tard compte tenu de l'hostilité des Irakiens à toute présence sur leur sol de soldats provenant d'Etats voisins. Au total la politique brouillonne de la diplomatie turque, en 2003, à propos de l'Irak, a valu au gouvernement turc l'exaspération de Washington, qui à l'évidence, se méfie désormais de cet allié imprévisible et peu fiable.

Si on veut faire le bilan de la diplomatie turque en 2003 on peut en dresser d'un côté les réussites et de l'autre les échecs ou les erreurs.

Parmi les succès à l'actif de la Turquie en politique étrangère il y a certainement la maîtrise du problème kurde et la gestion de la question chypriote. En effet par une répression brutale de son armée, la Turquie est parvenue à éradiquer la résistance du peuple kurde en parvenant à arrêter le 15 février 1999, le chef du PKK, Abdullah Öcalan. Ankara a su affronter sans difficulté les réactions internationales à sa politique kurde. Toutefois le gouvernement turc a été contraint de libérer le 9 juin 2004, les quatre députés kurdes, emprisonnés depuis 10 ans, en vue de faire sauter un des obstacles à l'ouverture des négociations d'adhésion de son pays avec l'UE³⁶. S'agissant de la question chypriote force est de constater que la Turquie depuis plus de trente ans occupe et colonise la partie nord de Chypre, que légalise largement le plan Annan qui se propose de régler cette question³⁷. Le problème kurde et la question chypriote illustrent, curieusement aussi, le volet négatif de la diplomatie turque. Outre le fait que la Turquie a essuyé de

nombreuses condamnations formulées par différentes institutions européennes, en particulier par le Parlement européen et le Conseil de l'Europe pour ses initiatives sur ces deux sujets, l'image de ce pays sur la scène internationale depuis plusieurs dizaines d'années est ternie par l'ombre que lui portent les victimes kurdes et chypriotes de sa politique étrangère. Au début de 2004 la Turquie, effrayée de la fédéralisation envisagée par les Etats Unis pour l'Irak craint de devoir subir à son tour l'autonomisation de son propre Kurdistan. Cette crainte pour son unité a amené le gouvernement Erdogan à se rapprocher de la Syrie, pays lui aussi menacé de devoir accorder un statut de liberté à sa minorité kurde³⁸. La question chypriote, qu'Ankara souhaitait laisser pourrir est entrée dans une phase active de règlement au printemps 2004, au grand dam des autorités turques, qui ont fini par comprendre que l'examen de leur candidature d'adhésion à l'Union européenne était subordonnée à la réunification de Chypre.

Mais le plus grand échec de la diplomatie turque est celui de ne pas avoir su mettre en œuvre une diplomatie multidimensionnelle : l'ouverture d'Ankara après l'effondrement en 1991 de l'URSS vers les anciennes républiques turcophones d'Asie centrale de cet Etat multinational, n'a débouché sur aucun résultat notable : l'OCE (Organisation de coopération économique), qui devait permettre à la Turquie d'étendre son influence en Asie centrale³⁹, joue un rôle très modeste, notamment en raison de la faiblesse des moyens financiers dont dispose ce pays. De fait, ainsi que le souligne l'universitaire Fereydoun Ali Khavand « la diplomatie traditionnelle de la Turquie kémaliste, fermement attachée à son choix européen, n'a jamais pris au sérieux la participation de ce pays à une coopération régionale orientale »⁴⁰.

De même, tournant le dos à la laïcité, instituée par Atatürk, la Turquie, qui participe en 1969 à la fondation de l'Organisation de la Conférence islamique⁴¹, ne trouvera pas chez les Etats musulmans membres de cette institution un soutien, mais une simple compréhension pour sa diplomatie, en particulier pour ses positions sur la question chypriote (voir *Annexe 3 les Turcs et l'Organisation de la Conférence islamique*).

C'est donc faute d'alternative que la diplomatie turque est désormais orientée dans une seule direction : celle de l'Europe.

NOTES

1. Le parti de la Justice et du développement, formation politique islamiste, a remporté les élections législatives du 3 novembre 2002 et a formé un gouvernement dirigé d'abord par A.Gül puis par R.Erdogan depuis le 11 mars 2003.
2. Voir E.Driault, *La question d'Orient 1918-1937*, Paris Librairie Félix Alcan, 1938, p.14-16.
3. L'Empire ottoman dès le 8 septembre 1914 avait déjà unilatéralement mis fin au régime des Capitulations.
4. Voir E.Driault et M.L'Héritier, *Histoire diplomatique de la Grèce de 1821 à nos jours*, Paris PUF 1926, Tome V. p. 414-435.
5. L'accord secret du 16 novembre 1916 entre le Britannique Sir Mark Sykes et le Français Georges Picot (accord dit *Sykes-Picot*) avait déjà attribué la tutelle sur l'Irak à la Grande Bretagne et celle sur la Syrie à la France.
6. Par cet accord les Français retirent leurs troupes de la province de Cilicie en abandonnant aux Turcs leurs armes et leurs munitions. Voir notre article « la politique balkanique de la France » *Revue d'Études helléniques*, automne 2002, p.57-106.
7. Sur la question d'Alexandrette lire : Michel Gilquin « D'Antioche au Hatay-L'histoire oubliée du Sandjak d'Alexandrette », Paris, L'Harmattan 2001.
8. L'assassinat de l'ambassadeur français Louis Delamare par les services secrets syriens est évoqué dans le livre de Charles Saint Prost, « Les mystères syriens » Paris Albin, Michel, 1984.
9. Sur cette question, en particulier, et sur les relations turco-britanniques, en général, voir : Michael A. Riccioli « Les relations anglo-turques 1939-1980 », thèse soutenue le 23 juin 1994. Université de la Sorbonne nouvelle, Paris le 23 juin 1994.
10. Les accords de Londres du 19 février 1959 entre la Grèce, la Turquie et la Grande Bretagne ont établi l'indépendance de Chypre.
11. Archives du Quai d'Orsay. Europe 1971-1976, Série Chypre, volume 3189.
12. Déclaration du ministre des affaires étrangères Jack Straw du 3 mars 2004 (*Philileftheros* du 4 mars 2004).

13. Voir l'article d'Ismaïl Soysal « Les relations politiques turco-françaises (1921-1985) publié dans l'ouvrage collectif *L'Empire ottoman, la République de Turquie et la France*, Istanbul –Paris, éditions Isis, 1986, p.587- 698.
14. Documentation française. *Articles et Documents*, 25 juillet 1963.
15. Voir *Le Monde* du 14 février 1973.
16. *Le Monde* du 18 juillet 1984.
17. *Libération* et *Le Monde* du 1^{er} février 2001.
18. *Canard enchaîné* du 20 février 2001.
19. Voir l'article de Paul Marie de la Gorce : « La Turquie, cheval de Troie américain en Europe ? » *Témoignage chrétien* du 20 janvier 2000.
20. Le premier ambassadeur des Etats-Unis auprès de la République turque, Joseph C. Greew prendra ses fonctions le 12 octobre 1927.
21. La guerre de Corée, qui s'est traduite par l'initiative des Américains, approuvée par l'ONU de stopper l'invasion du sud de ce pays par les Coréens du nord dirigés par Kim Il Sung s'est déroulée du 25 juin 1950 au 27 juillet 1953.
22. *Le Monde* dans son édition du 15 janvier 1966, a publié la lettre du président Johnson du 5 juin 1964, sous le titre « la publication d'un échange de lettres Johnson-Inonu souligne la dépendance militaire de la Turquie vis à vis des Etats Unis ».
23. Didier Billion : « les évolutions récentes de la politique extérieure turque », in *Le rôle géostratégique de la Turquie* (Actes du colloque organisé sur ce thème par l'Iris), Paris, Iris Presse, 1995.
24. *Le Monde* du 8 juillet 1969.
25. *Le Monde* du 8 janvier 1969.
26. *Le Monde* du 9 mars 1971.
27. *Le Monde* du 4 juillet 1974.
28. *Le Monde* du 18 juin 1975.
29. *Le Monde* des 5-6 octobre 1975.
30. *Le Monde* du 3 août 1978.

31. *Le Monde* du 1^{er} avril 1980.
32. *Le Monde* des 14-15 septembre 1980.
33. *Le Monde* du 19 janvier 1991.
34. *Le Monde* du 25 janvier 1991.
35. *Le Figaro* du 10 mars 1987.
36. Leyna Zeina et trois autres députés kurdes ont été condamnés en 1994 à 15 ans de prison. Le Conseil européen doit statuer le 17 décembre 2004 sur la question de l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie.
37. Le plan du Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, dont l'objet est le règlement de la question chypriote a été présenté le 11 novembre 2002. Voir notre article sur ce texte « La question chypriote et la candidature de la Turquie à l'Union européenne du sommet de Copenhague (12-13 décembre 2002 au sommet d'Athènes (16-17 avril 2003) in *Études helléniques*, printemps 2003, pp.135-158. Au referendum du 24 avril 2004 les Chypriotes grecs ont rejeté le plan Annan à une écrasante majorité (75,83%), qui, en revanche, a été approuvé par les Chypriotes turcs (64,9%).
38. Le président de la Syrie El Assad s'est rendu à Ankara le 6 janvier 2004 pour se concerter avec les autorités turques sur la question kurde.
39. L'OCE, dont l'objectif est la promotion de la coopération économique, technique et culturelle, a été créée en 1985 par la Turquie, l'Iran et le Pakistan. Après l'éclatement de l'URSS en 1991 l'OCE s'est ouverte à l'Afghanistan et à six Républiques ex-soviétiques : Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizie, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan.
40. Fereydoun Ali Khavand, « La dimension orientale de la diplomatie turque : l'Iran et la Turquie », *Le Trimestre du Monde*, 4^{ème} trimestre 1996, p.91-99.
41. L'Organisation de la Conférence islamique (OCI), est créée à l'initiative de l'Arabie Saoudite à la suite de la guerre israélo-arabe de 1967. La formation de l'OCI remonte à un sommet qui se tient à Rabat en septembre 1969 mais cette institution, qui regroupait en 2003 cinquante sept Etats d'Europe a été formellement créée en mai 1971.

ANNEXES

Annexe 1

Chronologie de la politique extérieure de la Turquie

24 juillet 1923 : Traité de Lausanne

6 août 1923 : Traité entre la Turquie et les Etats-Unis

29 octobre 1923 : Proclamation de la République turque

5 mars 1926 : Accord anglo-turc : La Turquie renonce au vilayet de Mossoul

15 juin 1932 : La Turquie rentre à la SDN

14 septembre 1933 : Signature du Pacte de 10 ans de la Turquie avec la Grèce

20 juillet 1936 : Convention de Montreux, qui donne à la Turquie sa pleine souveraineté sur les Détroits

8 juillet 1937 : La Turquie et l'Iraq s'engagent à lutter en commun contre les autonomistes kurdes

6 décembre 1937 : La Turquie réclame le sandjak d'Alexandrette à la France

23 juin 1939 : La France pour s'assurer la neutralité de la Turquie lui cède Alexandrette

19 octobre 1939 : Pacte d'assistance mutuelle de la Turquie avec la France et la Grande Bretagne

24 mars 1941 : Traité de non-agression de la Turquie avec l'URSS

18 juin 1941 : Traité de non agression et d'amitié de la Turquie avec l'Allemagne nazie

19 mars 1942 : Staline rompt le traité de non agression avec la Turquie et réclame Kars et Ardahan

2 août 1944 : Rupture des relations politiques et commerciales entre la Turquie et l'Allemagne

12 mars 1947 : Par application de la « doctrine Truman » les Etats-Unis accordent une aide de 100 millions de dollars à la Turquie

4 juillet 1948 : La Turquie participe au plan Marshall

18 février 1952 : La Turquie adhère à l'OTAN

12 septembre 1963 : Traité d'Association de la Turquie aux communautés européennes

5 juin 1964 : Lyndon Johnson obtient de la Turquie de ne pas intervenir militairement à Chypre

- 20 juillet 1974** : Intervention militaire de la Turquie à Chypre
- 5 février 1975** : Embargo des Etats Unis sur les livraisons d'armes à la Turquie
- 2 avril 1975** : Création de la 4ème armée turque dite armée de l'Egée
- 25 juillet 1975** : Le gouvernement turc place les bases américaines de Turquie sous son contrôle
- 26 mars 1976** : Accord de défense entre Ankara et Washington définissant un nouveau statut pour les bases américaines en Turquie
- 26 septembre 1978** : Fin de l'embargo américain sur les armes à la Turquie
- 29 mars 1980** : Accord de défense et de coopération économique turco-américain (DECA)
- 14 avril 1987** : Demande d'adhésion de la Turquie aux communautés européennes
- 18 décembre 1989** : Avis négatif de la Commission de Bruxelles sur la demande d'adhésion de la Turquie
- 6 mars 1995** : La présidence française de l'Union européenne obtient la suppression du veto grec à l'union douanière avec la Turquie en contrepartie d'un accord sur l'adhésion de Chypre
- 1er mars 2003** : Le Parlement turc refuse le déploiement de troupes américaines destinées à intervenir en Irak
- 12 mars 2003** : La Cour européenne des droits de l'homme estime que le dirigeant kurde Abdullah Öcalan n'a pas bénéficié en Turquie d'un procès équitable
- 3 septembre 2003** : Thomas Weston, coordonnateur spécial des Etats Unis pour Chypre estime très difficile que les négociations d'adhésion de la Turquie à l'UE puissent commencer sans qu'il y ait une solution à la question chypriote « puisque l'on serait dans une situation où la Turquie ne reconnaîtrait pas un des Etats membres »
- 7 octobre 2003** : Le Parlement turc approuve l'envoi de troupes en Irak. Face à l'hostilité de l'Irak, Ankara renonce à cet envoi de troupes

Annexe 2

Les prétentions turques sur Chypre, la Thrace grecque et la mer Egée

Catalogue de citations de personnalités turques remis à l'Ambassade de France en Grèce par le ministère hellénique des affaires étrangères. Archives du Quai d'Orsay, Europe 1971-1976. Sous Série Grèce, volume 3318. Dépêche de l'Ambassadeur Jean-Marie Méryllon, 20 février 1976

- « Le plateau continental de la mer Egée constitue la continuation de l'Asie mineure, ainsi que les îles en question » (M.Gunes, ministre des affaires Étrangères, journal Cumhuriyet du 3/6/1974)
- « L'enseignement de l'histoire renforce celui de la géographie : jusqu'à ces derniers temps, les îles de la mer Egée ont toujours appartenu à celui qui possédait l'Anatolie » (M.Demirel, Paris -Match du 5/7/1975)
- « La position géographique des îles grecques l'emporte sur leur histoire. Elles ont toujours été obligatoirement unies à l'Asie mineure » (l'Ambassadeur Nouri Eren, journal Milliyet du 21/3/ 1975)
- Le désaccord s'est manifesté à cause du fait que les îles, qui se situent tout près de la Turquie, appartiennent à la Grèce et pas à la Turquie «.....Les îles forment une partie de l'Asie mineure, et depuis des siècles elles appartenaient à l'Etat qui dominait l'Asie mineure. La Turquie ne peut pas accorder des échanges » (M.Demirel, journal Milliyet du 8/6/1974)
- Les Grecs ne pourront jamais devenir amis des Turcs s'ils ne renoncent pas à la Grande Idée. Par conséquent les questions du Dodécanèse et de la Thrace occidentale doivent être soulevées(M.Souat Aktoulga, général commandant de la 2^{me} Armée, journal Gunaydin du 25/1/1975)
- « En mer Egée, l'équilibre penche clairement vers la Turquie. Ceci à tel point que les regards et les pensées des Turcs, anciens habitants des îles, restent fidèles sur ces terres situées à quelques milles des côtes turques dans l'espoir de pouvoir s'y rétablir un jour ». (M. Ilchami Sancar, ministre de la défense au journal Yanki du 20/1/1975)
- « Les conditions de 1923 étaient différentes d'aujourd'hui. La Turquie s'agrandit.....Notre politique se base sur nos initiatives et non sur les réactions de l'autre partie. Chypre constitue le premier pas en mer Egée ». (M. Esenbel, ministre des affaires étrangères du 22/1/1975, discours devant la Chambre)
- « Pendant toute la durée de l'histoire, les îles constituaient le prolongement de l'Asie mineure et étaient occupées par ceux qui occupaient celles-ci. Mais l'impérialisme occidental a enlevé ces îles aux Turcs à qui elles appartenaient... Tant que les îles proches de nos côtes ne nous sont pas cédées ou que nous ne les aurons pas prises par la force, les relations gréco-turques demeureront dans l'impasse » (M. Tekin Erep dans SON HAVADIS du 6/7/1975)

Annexe 3

Les Turcs et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI)

Résolution sur la question de Chypre et la cause de la communauté musulmane de Chypre adoptée le 15 mai 1976 par la 7^{me} Conférence islamique des ministres des affaires étrangères réunie à Istanbul. Archives du Quai d'Orsay, Europe 1971-1976. Sous Série Chypre, volume 3189

« La septième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, ayant écouté avec grand intérêt et une vive sympathie la déclaration de S. Exc. M. Rauf Denktash, chef de la communauté musulmane turque de Chypre, qui a présenté la lutte de son peuple opprimé pour la justice, la dignité et les droits légitimes :

1. **Note avec satisfaction** le vœu du peuple frère de la communauté musulmane turque de Chypre de se joindre aux autres peuples islamiques ;
2. **Appuie** le principe de l'égalité des droits de la communauté musulmane turque de Chypre et de ceux de son partenaire, la communauté chypriote grecque, dans le cadre de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du non alignement de la République de Chypre, libre de toute base militaire
3. **Appuie** les efforts de la communauté musulmane turque de Chypre pour trouver, par des pourparlers entre les deux communautés, un règlement politique pacifique fondé sur une constitution fédérale, dans le cadre de laquelle les deux communautés pourront vivre côte à côte dans la paix et la coexistence
4. **Décide d'appuyer**, jusqu'à ce que le problème de Chypre soit résolu, la communauté musulmane turque de Chypre dans sa revendication du droit d'être entendue dans toutes les instances internationales où le problème de Chypre est examiné, sur un pied d'égalité avec les représentants de la communauté chypriote grecque
5. **Décide** que les représentants de la communauté musulmane turque de Chypre seront invités à assister aux futures réunions de la Conférence islamique

Communiqué du 10^{me} Sommet de l'OCI Putrajaya (Malaisie) des 16-18 octobre 2003. www.oic-oci.org

« The Conference reaffirmed its support for the cause of the Muslim Turkish Community in Cyprus to reach a just settlement on the basis of the principles of

equality and parity between the Turkish Cypriot and the Greek Cypriot sides. It expressed its satisfaction at the UN Secretary-General's plan for the settlement of the Cypriot issue. It welcomed the measures taken by the Turkish Cypriot part, that create a favourable atmosphere and pave the way for a comprehensive settlement »

Annexe 4

La politique extérieure de la Turquie : de la fidélité à l'Alliance atlantique à l'indépendance à l'égard des Etats Unis :

Archives du Quai d'Orsay, Europe 1971-1976. Sous série Turquie, volume 3655. Extraits du rapport de fin de mission d'Arnaud Wapler, Ambassadeur de France en Turquie du 28 février 1973

« La fidélité à l'Alliance atlantique est ici un dogme que nul, sauf une poignée de gauchistes aujourd'hui réduits au silence, ne met en cause.

Cet attachement à l'Atlantisme n'est pas sans nuances toutefois qui tiennent pour une part aux circonstances dans lesquelles la Turquie a adhéré au traité de l'atlantique nord (1952).

C'est la politique agressive de Staline en 1945 – revendication sur Kats et Ardahan, demande de base dans les détroits, dénonciation du traité de neutralité de 1925 – qui a contraint la Turquie à rompre avec la politique de « neutralité non déclarée » qui avait si bien servi ses intérêts pendant la guerre 1939-1945 et dont, il faut bien dire, elle rêve encore.

Pendant les années cinquante, l'Alliance atlantique, prolongement de la doctrine Truman, a été avant tout l'alliance avec les Etats-Unis. Les Américains partout présents dans le pays ont distribué la manne qui a permis au gouvernement de M. Mendérès d'entreprendre les premiers grands travaux d'équipement et de mettre sur pied une armée moderne.

Les choses changent à partir de 1960. Le régime militaire du 27 mai 1960 est en effet plus sourcilieux que celui de M. Mendérès en matière d'indépendance nationale. D'autre part la détente entre l'Ouest et l'Est commence à faire sentir ses effets. La menace paraissant s'estomper, les Turcs se montrent préoccupés de réduire et de conditionner une présence américaine, qui redoutent-ils, pourrait entraîner le pays dans des complications internationales. L'incident de l'appareil U2 (1^{er} mai 1960) qui avait décollé de la base d'Incirlik marque sur ce plan un tournant. La révision des multiples accords américano-turcs de stationnement devaient permettre de conjurer ces risques, en particulier les accords mettant sous double clé les engins atomiques et réglementant tant vols et survols. Le retrait des fusées « Jupiter » à l'issue de la crise de Cuba (1962) achevait de libérer la Turquie d'une lourde hypothèque. Enfin sous la pression de l'opinion publique, dressée contre les Etats Unis à la suite du message du président Johnson au président Inonu (1964), qui

mettait la Turquie en garde contre les conséquences d'une intervention militaire à Chypre, le gouvernement d'Ankara fermait les ports turcs aux bâtiments de la 6^{me} flotte.

L'intervention de l'Armée, le 12 mars 1971, n'a pas porté atteinte à cette politique d'indépendance à l'égard des Etats Unis. »